2007-03853/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ACCORDE 3 M$ POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Salaberry-de-Valleyfield, le 8 avril 2003 – La ministre d'État à la Culture et aux Communications, M^me^ Diane Lemieux, a annoncé aujourd'hui le versement d'une aide financière de 3 M$ à la Fabrique Sainte-Cécile de Salaberry-de-Valleyfield afin de lui permettre d'entreprendre les travaux urgents à la toiture, à la maçonnerie et à la fenestration de la cathédrale, lourdement endommagée par un incendie en septembre dernier. Il s'agit du premier jalon de la reconstruction de l'édifice, qui permettra d'en protéger la structure et l'intérieur contre d'éventuels dommages occasionnés par des infiltrations d'eau.

« Je tiens à féliciter chaleureusement les membres de la Fabrique et les citoyens et les citoyennes de Salaberry-de-Valleyfield qui ont fait preuve de beaucoup de courage et de détermination dans cette épreuve. Je les invite tous et toutes à poursuivre leurs efforts pour assurer la pérennité de ce précieux joyaux du patrimoine culturel et religieux de la Montérégie », a déclaré la ministre Lemieux.

Érigé en lieu et place de la précédente cathédrale qui avait été rasée par les flammes en 1933, cet édifice imposant possède une valeur architecturale et patrimoniale élevée. La cathédrale Sainte-Cécile de Salaberry-de-Valleyfield, réalisée dans le style néo-gothique selon les plans de l'architecte Henri Labelle, est l'une des rares églises au Canada à posséder le titre de « basilique mineure », une reconnaissance accordée par le Vatican en 1991.

Rappelons qu'en février dernier, le ministère de la Culture et des Communications a versé 30 000 $, provenant du programme Soutien à la concertation régionale et locale, pour mettre convenablement à l'abri les œuvres d'art de la cathédrale. L'évaluation des dommages subis par le bâtiment ainsi que la conservation et la restauration des œuvres d'art endommagées ont été les premières préoccupations du ministère de la Culture et des Communications.

La subvention annoncée aujourd'hui sera accordée en vertu du programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux. La restauration complète de la cathédrale est évaluée à environ 15,5 M$.

Source :

Marjolaine Perreault
Attachée de presse
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007